



Congé individuel de formation

Par **tobagame**, le **22/05/2012** à **20:08**

Bonjour,

Je travaille actuellement et je suis embauché en CDI depuis environ 3 ans dans la même entreprise.

Je souhaite changer de métier, j'ai donc passé le concours d'aide soignant, que j'ai obtenu, et je rentre en formation le 3 septembre.

Afin de me faire financer durant ma formation j'ai fait appel au FONGECIF (organisme qui propose des CIF selon la branche que j'ai choisi).

J'ai rempli mon dossier mais il ne passe en commission qu'en juillet (puisque la formation commence en septembre) et il peut être REFUSE.

Je croyais que tous les salariés y avaient droit une fois dans leur vie

Ma question est :

Peut-on [s]LEGALEMENT[/s] refusé un CIF à un salarié?

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **AmViltart**, le **23/05/2012** à **04:56**

Bonjour,

Vous pouvez simplement reporter la demande d'un salarié durant 6 à 9 mois, une seule fois normalement. Je vous invite à visiter mon blog : sachez que vos salariés peuvent gratuitement "évaluer leurs chances d'être financé(e)" :

<http://rec-cdi.cif-mba.over-blog.com/>

Cordialement,

Mathieu Viltart.